



Les petits détaillants canadiens exigent la mise en place de mesures visant à lutter contre le tabac illicite

Les dépanneurs signalent que les objectifs de santé publique ne seront pas atteints et que les activités liées à la contrebande du tabac risquent de s'accroître

OTTAWA (ONTARIO) (Le 1^{er} mai 2019) – Les petits détaillants ont exprimé leur déception à l'égard de la réglementation sur un emballage neutre et standardisé pour les produits du tabac. Compte tenu de la réglementation définitive qui a été dévoilée aujourd'hui, il est clair que les préoccupations des petites entreprises et les témoignages d'autres juridictions n'ont pas été entendues, car cette politique devient une réalité au Canada.

« Les politiciens aiment affirmer que les petites entreprises sont le pilier de l'économie canadienne. Mais, des politiques qui ne tiennent pas compte de nos préoccupations continuent d'être mises en œuvre », a déclaré Anne Kothawala, présidente du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs. « Au lieu de s'attaquer au 20 % du tabac vendu illégalement au Canada, le gouvernement ajoute un fardeau supplémentaire sur le dos des détaillants respectueux des lois, qui ne vendent pas à des mineurs, qui respectent les interdictions d'affichage et qui s'associent avec le gouvernement pour collecter et remettre la plupart des neuf milliards de dollars en recettes fiscales sur le tabac chaque année.

Les dépanneurs font ressortir le manque de preuves selon lesquelles les emballages neutres réduisent le taux de tabagisme, ce qui avait d'ailleurs été soulevé lors du débat sur ce Projet de loi à la Chambre des communes en 2017 et en 2018. Une augmentation de la consommation de tabac illégal dans des pays tels que l'Australie et la France, où l'emballage neutre a été introduit, a été constatée. Étant donné que le Canada est déjà aux prises avec un important problème de tabac illégal, les détaillants craignent que faciliter la fabrication d'emballage neutre ne fasse qu'aggraver la situation. « En réalité, nos magasins seront en concurrence avec l'industrie du tabac de contrebande. En l'absence de tout élément de marque, il sera très difficile pour les détaillants, les consommateurs et les forces de l'ordre de distinguer les produits légaux de ceux qui ne le sont pas », a ajouté Mme Kothawala. « Les décideurs n'ont pas abordé l'impact que l'emballage neutre aura sur la contrebande, faute de nouvelles ressources et de nouveaux outils pour l'application de la loi. Nous prévoyons donc que cela nuira à nos affaires ».

- 30 -

À propos du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs

Le Conseil canadien des industries des dépanneurs (CCID) est une nouvelle association qui réunit des détaillants, des distributeurs et des fabricants qui vendent une variété de produits dans des dépanneurs du pays. Notre mission est de défendre les intérêts du secteur des dépanneurs par l'entremise de plaidoyer et de sensibilisation efficaces. Nous sommes fiers de représenter une industrie qui génère des recettes fiscales de plus de 22 milliards de dollars, qui emploie plus de 250 000 Canadiens et qui s'avère être commode pour les collectivités d'un océan à l'autre. Nous reflétons les communautés que nous desservons et nous offrons des occasions aux nouveaux Canadiens.

Nous sommes prêt-à lancer un tout nouveau programme appelé Ta carte STP, qui informera nos membres et leur personnel des exigences légales relatives à la demande d'une pièce d'identité lors de l'achat de tous les produits dont la vente est interdite aux mineurs. Nous prenons notre responsabilité de protéger les jeunes et nos communautés au sérieux. Notre engagement envers un commerce responsable est l'un des piliers du CCID.

COORDONNÉES

Pour plus d'informations ou pour obtenir une entrevue avec un porte-parole, veuillez communiquer avec Anne Kothawala, présidente directrice générale du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs

(647) 242-3560